

Secrétariat général

Numéro 06-2025

Réf. : FS/SD/BM

Paris, 16 janvier 2025

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU 16 JANVIER 2025

Après avoir pris connaissance de l'intervention du Premier ministre, la commission exécutive confédérale déplore un discours de politique générale « très général », qui n'apporte aucune réponse concrète aux attentes des travailleurs et qui poursuit les politiques d'austérité menées par les précédents gouvernements.

Dans le contexte économique et politique actuel, il y a urgence à répondre aux revendications que les délégations FO ont rappelées la semaine dernière au gouvernement : abrogation de la réforme des retraites, augmentation des salaires du public comme du privé, préservation de l'emploi et de la sécurité sociale, réindustrialisation, développement des services publics, renforcement du rôle et de la place du paritarisme...

Cette réforme des retraites, imposée par 49.3 et rejetée par l'immense majorité des salariés, reste injuste, brutale et injustifiée et accroît les difficultés des travailleurs notamment en fin de carrière. Le conclave annoncé par le Premier ministre ne prend pas en compte notre revendication d'abrogation immédiate mais pourrait viser au contraire à nous associer soit au maintien de la réforme actuelle, soit à l'instauration d'une réforme systémique, réforme universelle par points ou par capitalisation, que nous rejetons.

En tout état de cause, Force ouvrière n'acceptera pas de participer à une opération qui permettrait au gouvernement de gagner du temps, en maintenant ou aggravant la contre-réforme des retraites.

Révolutionnaire dans ses aspirations et réformiste dans sa pratique, la commission exécutive considère qu'être présent à cette concertation n'est acceptable qu'à la condition de rester libre de la quitter à tout moment, en toute indépendance en fonction du cadre qui nous sera proposé.

Pour la commission exécutive, FO continuera de porter ses revendications à tous les niveaux pour faire aboutir ses revendications, l'abrogation de la réforme des retraites et traiter les questions de salaires et d'emploi tout au long de la vie. Prendre les choses par le bon bout, ce n'est pas pour autant se laisser enfermer, ni aborder le sujet uniquement sous un angle comptable. Pour la CE, il faut bien distinguer les régimes de retraites du public et du privé, mais également les régimes des agriculteurs et des indépendants. Tout ne doit pas être mélangé. Tous ces régimes distincts doivent faire l'objet de discussions distinctes.

Pour la CE, l'ouverture « d'une concertation sur le travail et le salaire » doit permettre de faire aboutir nos revendications sur l'augmentation des salaires du privé, comme du public, des pensions et des minima sociaux, sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et l'amélioration des conditions de travail.

La commission exécutive revendique également la transposition rapide des accords nationaux interprofessionnels du 14 novembre dernier sur l'emploi des seniors et l'évolution du dialogue social.

Enfin, la commission exécutive réaffirme que le développement socio-économique de départements d'Outre-mer doit être durable et ne peut en aucun cas être un leurre ou une simple promesse. Cette



Circulaire confédérale

exigence est d'autant plus prioritaire à Mayotte après les passages des cyclones Chido et Dikeledi. La Commission exécutive demande que FO, première organisation syndicale dans le département, soit consultée et entendue sur la mise en place de la reconstruction du 101^{ème} département français afin de faire valoir ses revendications.

Déclaration adoptée le 16 janvier 2025

////////////////////////////////////